

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 12 août 2025

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 12 août 2025 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-242

ORDRE DU JOUR

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

2025-243

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 1^{er} juillet 2025.

2025-244

FRR VOLET 3 – BAIN NATURE- M. PIERRE GOYETTE (MAÇON)

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

D'engager M. Pierre Goyette pour fixer les pierres avec du mortier pour réaliser l'Inukshuk dans le boisé, un budget de 500 \$ est accordé.

Adoptée

2025-245

FRR VOLET 3 – BAIN NATURE- À LARACINE

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat ÀLARACINE selon le Devis no 2025-08-006 pour réaliser le garde-corps, le plancher du tipi et vernir et modifier la rampe pour l'accès à l'abri 3 côtés ainsi que la fabrication de l'Inukshuk au montant de 2 324,61 \$ taxes incluses.

Adoptée

2025-246

FRR VOLET 3 – BAIN NATURE- 9462-8708 QUÉBEC INC

Il est proposé par **M. Éric Morency**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à 9462-8708 QUÉBEC INC selon le Devis no 258 pour des travaux d'excavation de finition au montant de 1 408,44\$ taxes incluses.

Adoptée

2025-247

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- Vendredis libres (5 septembre : Sylvain Bergeron, 3 octobre : Serge Delongchamp)
-Grand Tour Lac-Mégantic– Le Grand Gravel Bike de passage à Val-Racine, 16 août
- STRATJ – Remise des attestations de formation aux élus pour l'exercice de mobilisation et simulation à M. Sylvain Bergeron, Éric Morency, Serge Delongchamp, Geneviève Beaulieu et ainsi qu'aux employés : Chantal Grégoire et Linda Boucher.

2025-248

SOGETEL MOBILITÉ INC. – OFFRE D'ACHAT – LOT P-4 500 012

Attendu que la Municipalité de Val-Racine a reçu une offre d'achat de Sogetel pour le lot P-4 500 012 afin de permettre l'implantation d'une tour de télécommunication;

Il est proposé **M. Doris Rousseau**
Appuyé par **M. Éric Morency**
Et résolu unanimement,

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer cette offre d'achat avec les modifications suivantes :

-Article 6.2

Le contrat de vente prévoira un droit de premier refus en faveur du Vendeur dans l'éventualité où les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'Acheteur souhaite vendre l'Immeuble et (ii) l'Immeuble n'est plus utilisé à des fins de télécommunications. Dans un tel cas, le Vendeur aura l'opportunité d'acquérir en priorité l'Immeuble ~~à sa juste valeur marchande en remboursant le prix d'achat~~ au moment de l'exercice du droit de premier refus. ~~Afin de déterminer la juste valeur marchande, un évaluateur devra être mandaté aux frais du Vendeur. L'évaluateur devra également être approuvé par l'Acheteur.~~

-Article 8

L'Acheteur peut, avec le consentement du Vendeur, lequel ne peut être refusé sans motif valable, céder ou transférer ses droits et obligations en vertu des présentes en tout ou en partie à une ou plusieurs personnes physiques, morales ou société. ~~Ce pendant cette cession devra être effectuée avec une clause de continuation des activités de télécommunication.~~

Que l'entretien du chemin Doyon donnant accès au lot pour l'implantation de la tour de communication de Sogetel est soumis au règlement no 315 sur l'entretien des chemins l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

Adoptée

2025-249

LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE CHEMIN DOYON –
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Attendu que M. Serge Robert (9084-2725 QUEBEC INC.) a été approché par Sogetel Mobilité inc afin de pouvoir se raccorder au réseau électrique sur le chemin Doyon ;

Attendu que pour répondre à cette demande, une deuxième phase doit être ajoutée au réseau électrique actuel afin de pouvoir desservir la tour de télécommunication ;

Attendu que pour permettre l'implantation de cette deuxième phase, il faut déboiser sur +/- 7 mètres ;

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

Que M. Serge Robert (9084-2725 QUEBEC INC.) est autorisé à déboiser sur 7 mètres sur le lot 4 500 012 ainsi qu'à ajouter une deuxième phase au réseau électrique en s'installant dans les mêmes poteaux qu'autorisés dans le droit d'occupation du Domain public par la résolution no 2018-188 ;

Adoptée

2025-250

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 12 août 2025.

2025-251

RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET
COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU
QUÉBEC

Attendu que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

Attendu que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

Attendu que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

Attendu que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

Attendu que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

Attendu que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

Il est proposé **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

Que cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

Adoptée

2025-252

LISTE DES COMPTES DU 12 AOÛT 2025

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 317 437,92 \$ en référence aux chèques no 202500325 à 202500385 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée 12 août 2025.

Adoptée

2025-253

PÉRIODE D'INFORMATION (15 MIN.)

Aucun public.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE – DROIT D’ACCÈS AU
SERVICE DE GARDERIE

Attendu que Mme Nadia Boughedaoui et M. Romain Desglands, de nationalité française, sont installés au Québec depuis 2017;

Attendu que tous deux détiennent un permis de travail ouvert post-diplôme (code 56) et sont en emploi régulier — l’un dans une société d’État québécoise, l’autre au sein d’une entreprise locale;

Attendu qu’ils détiennent tous les deux le statut de résidents temporaires;

Attendu qu’ils ont rempli toutes les formalités depuis janvier 2025 pour accéder au statut de résidents permanents, étant actuellement en attente de leur certificat de sélection du Québec depuis ce temps;

Attendu qu’ils paient leurs impôts au Québec et au Canada;

Attendu qu’ils contribuent activement à la vie sociale, économique et communautaire de la région du Granit, notamment par leur implication bénévole et la création d’une entreprise à impact local;

Attendu que leur fille de trois ans, citoyenne canadienne née au Québec, fréquente depuis deux ans la garderie Les petits pieds du bonheur à Val-Racine, et que leur fils, également né au Québec, est en voie d’y obtenir une place;

Attendu que le MFA est présentement à analyser le droit des enfants dont les parents n’ont pas de contrat d’emploi fermé à fréquenter et/ou à conserver leur place en garderie;

Attendu que le comité coordonnateur du CPE Sous les étoiles appliquera les directives du MFA quant à la possible éviction des enfants de la garderie de Val-Racine;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Éric Morency**

Que la Municipalité de Val-Racine demande instamment au MFA de maintenir l’accès aux services de garde subventionnés pour les enfants de Mme Nadia Boughedaoui et M. Romain Desglands ;

Que des décisions équitables soient rendues dans tous les cas similaires afin d’éviter que des enfants soient injustement exclus des services de garde subventionnés en raison d’une lecture restrictive du cadre applicable.

Qu’une demande d’appui soit envoyée à toutes les municipalités de la MRC du Granit pour adoption lors de leur prochaine réunion de conseil;

Qu’une demande d’appui soit également adressée à la MRC du Granit pour adoption au conseil des maires de septembre 2025;
QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du MFA, Mme Suzanne Roy, et au député de Mégantic, M. François Jacques.

Adoptée

2025-255

QUÉBEC RÉUNIFIÉ – RÉOLUTION D’APPUI POUR
RÉDUIRE LE DÉLAI DE TRAITEMENT POUR LE
REGROUPEMENT FAMILIAL

Attendu que les délais de traitement pour le regroupement familial au Québec atteignent jusqu'à 42 mois, soit une durée largement supérieure à la norme canadienne de 10 à 12 mois ;

Attendu que cette situation affecte gravement 38 400 familles recensées en décembre 2023 par l'OBNL *Québec Réunifié*, créant des séparations prolongées et des impacts humains considérables, incluant une détresse psychologique *et* une précarité financière accrue chez les familles touchées;

Attendu que les personnes parrainées par leurs conjoints québécois n'occupent pas de logement supplémentaire, ne coûtent rien à l'Etat, s'intègrent plus rapidement et contribuent à la société québécoise en contribuant par de nouveaux talents et une main-d'oeuvre essentielle;

Attendu que les élus municipaux ont le devoir d'appuyer leurs concitoyens dans leurs démarches auprès d'autres paliers de gouvernement;

Attendu que la crise du regroupement familial a été constatée il y a maintenant plus d'un an et qu'il y a urgence d'agir pour réduire ces délais inacceptables;

En conséquence,
Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
et résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal exprime son appui officiel à l'OBNL Québec Réunifié dans ses démarches visant à réduire les délais de traitement pour les regroupements familiaux au Québec, afin d'atteindre la norme canadienne de 12 mois.

D'encourager une collaboration accrue entre les différents paliers de gouvernement pour prioriser les dossiers de regroupement familial et augmenter les ressources nécessaires à leur traitement.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Groulx et ministre des Finances, à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration, ainsi qu'au premier ministre du Québec pour exprimer l'urgence de cette situation.

Adoptée

2025-256

PROJET FRR VOLET 4 - AGRANDISSEMENT DU
PARC (SUIVI)

La compagnie d'installation pour Jambette sera-là le 18 août et ce, pendant deux jours.

2025-257 VOIRIE : TECQ – CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE - SUIVI

L'inspection des travaux a eu lieu le 16 juillet dernier, Lafontaine & Fils inc a une liste de déficiences à réaliser mais rien de majeur.

2025-258 VOIRIE : TECQ – CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE- LAFONTAINE & FILS INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

Attendu que EXP a signé et nous recommande le paiement du Décompte progressif no 3 au montant de 174 447,64 \$ incluant les taxes :

Il est proposé **M. Éric Morency**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D'accepter le Décompte progressif no 3 (réception provisoire) de Lafontaine & Fils selon les recommandations de EXP au montant de 174 447,64 \$ lorsque tous les documents administratifs seront reçus.

Adoptée

2025-259 VOIRIE : PAVL - SUIVI POUR L'INSPECTION DES CONDUITS

Exp notre firme d'ingénieurs a fait l'inspection des travaux le 16 juillet 2025. Une liste de déficiences a été émise et les travaux ont été réalisés

Les conduits ont été inspectés le 6 août dernier et la firme Exp a vérifié les vidéos et rien de majeur a été soulevé.

2025-260 VOIRIE : PAVL -LIBÉRATION DE LA RETENUE POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN ST-LÉON ET LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE- LAFONTAINE ET FILS INC.

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

De libérer la retenue pour Lafontaine et Fils inc au montant de 35 427,45 \$ lorsque notre firme d'ingénieurs FQM aura émis le certificat de réception définitive des travaux réalisés par Lafontaine et Fils Inc.

Que le soulèvement différentiel du pavage en périphérie du regard-puisard PU-1 soit mentionné dans une lettre de garantie.

Adoptée

2025-261

VOIRIE : PAVL 2026 – DÉPÔT DE NOUVELLE DEMANDE
POUR LE CHEMIN FRANCEVILLE

Attendu que la Municipalité de Val-Racine veut déposer à nouveau une demande au programme PAVL volet Redressement – Sécurisation ;

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Doris Rousseau**
Et résolu unanimement,

D’octroyer le contrat à Les Services Exp selon l’offre de service datée du 11 août 2025 et portant N/Réf. : 999-25011815-PP au montant de 3500 \$ plus les taxes.

Adoptée

2025-262

VOIRIE : TRAVAUX AU RANG DES HARICOTS

Attendu que Lafontaine et Fils exécutera les travaux avec un tramac sur le rang des Haricots dans la semaine du 18 août prochain;

Attendu que des ponceaux devront être installés dans deux secteurs où il y a du roc;

Il est proposé **M. Éric Morency**
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**
Et résolu unanimement,

D’ajouter au contrat de Lafontaine et Fils de nous fournir trois ponceaux au coût de 2 085 \$ plus taxes et faire l’installation de deux sur trois.

Adoptée

2025-263

VOIRIE – ACHAT DE PNEUS POUR LA
RÉTROCHARGEUSE

Il est proposé **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D’acheter de Ressort Robert les 4 pneus (2 avant et deux arrière) pour la rétrochargeuse selon la soumission du 27 juin 2025 numéro 2283 au montant de 4 006 \$ plus les taxes.

Adoptée

2025-264

VOIRIE – POSTE DE CHAUFFEUR-OPERATEUR-
JOURNALIER

Actuellement, nous n’avons aucun candidat répondant aux exigences. Une nouvelle annonce sera faite dans l’Écho de Frontenac cette semaine. Une personne suggérée par notre 3^e chauffeur devrait nous appeler prochainement.

2025-265

VOIRIE - ENGAGEMENT DE PATRICK DELAGE -3^E
CHAUFFEUR POUR L'HIVER 2025-2026

Il est proposé **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

D'engager M. Patrick Delage comme 3^e chauffeur pour le déneigement de l'hiver 2025-2026 et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat. Une augmentation de 2.89 % sera appliquée à son taux actuel.

Adoptée

2025-266

MTQ SUIVI DES TRAVAUX AUX APPROCHES DU
PONT SUR LE CHEMIN PIOPOLIS

Du pavage a été fait aux deux approches du pont mais nous ne savons pas si le ministère a fait l'évaluation de la structure du pont. Un courriel a été fait à M. Robitaille pour un suivi sur ce dossier.

2025-267

VOIRIE – RÉSERVE DE SABLE

Attendu que nous devons planifier la réserve de sable pour l'hiver 2025-2026;

Attendu que d'autres travaux d'excavation sont à prévoir sur le chemin de Franceville et le rang des Haricots (remplacer des ponceaux, du nettoyage de fossés et du rechargement);

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Doris Rousseau**
Et résolu unanimement,

D'engager Les Entreprises Claude Rhéaume pour réaliser une réserve de +/- 2000 tonnes (tamisage, chargement, transport et mise en cône).

Adoptée

2025-268

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – CONTRAT

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Doris Rousseau**
Et résolu unanimement,

D'autoriser Mme Angèle Rivest à créer une œuvre sur la grosse roche qui se retrouve dans la plate-bande près de l'entrée du stationnement du centre communautaire.

Autorise les achats de matériel pour réaliser la 4^e partie de ce projet : une dernière murale sur un des panneaux du gazébo et de la peinture sur petites roches qui seront réalisées lors de l'activité du 13 septembre prochain.

Adoptée

2025-269

NOUVEAU PROJET DE MURALE

M. Pierre Brosseau fait un résumé sur le projet d'ajouter une murale comme un vitrail sur le mur arrière de l'Église :

- Un sondage a été fait
- Le Diocèse a autorisé verbalement la création de la murale (une autorisation écrite est attendue)
- Le projet respecte notre réglementation
- Une demande de subvention sera présentée à des programmes fédéraux de même qu'au député provincial et aux Caisses Desjardins.

Le conseil demande que le projet soit présenté avec des soumissions dans un montage financier et de voir le ou les programmes qui subventionnent le plus ce genre de projet. Et de trouver aussi des commanditaires pour la part de la municipalité.

2025-270

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice dépose pour le rapport du mois de juillet 2025.

2025-271

INFORMATIONS DU MAIRE

À l'audit FSC de Domtar tenu pendant la semaine du 14 juillet dernier, Pierre Brosseau a présenté trois commentaires : que les compagnies forestières suivent notre réglementation lors de coupes sur les terres publiques; qu'une bande de 20 mètres en bordure de la route soit conservée lors des coupes; et que les transporteurs tiennent en compte la capacité portante des sols de façon à ce que leurs poids affectent le moins possible et ne détruisent pas l'hydrographie naturelle des lieux.

- CSM : Résumé de la rencontre du 7 juillet dernier concernant la présentation du rapport annuel et l'avenir quant à la gestion des installations.

2025-272

PROTECTION DES PAYSAGES LE LONG DES VOIES PUBLIQUES LORS DE COUPES FORESTIÈRES

ATTENDU QUE la beauté des paysages est un attrait des municipalités et régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec dans diverses Lois promeut des mesures liées à la qualité du paysage, en permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins;

ATTENDU QUE la Loi sur la conservation du patrimoine naturel attribue une valeur intrinsèque et un caractère unique aux milieux naturels, aux paysages, à la biodiversité et aux autres éléments qui composent le patrimoine naturel du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec accorde des droits de coupe aux compagnies forestières sur les terres publiques,

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et appuyé par **M. Doris Rousseau**

QUE la Municipalité de Val-Racine demande au ministère des Ressources Naturelles et des Forêts d'exiger des exploitants forestiers à qui il accorde des droits de coupes sur les terres publiques, de respecter l'aspect visuel des coupes en préservant une bande d'arbres de minimum le long des voies publiques; QUE, en cas de non-respect de cette exigence, l'entreprise contrevenante soit soumise à une amende ou à une privation ultérieure de droits de coupe;

QUE la présente résolution soit envoyée à la ministre des Ressources Naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette-Vézina et au député de Mégantic, M. François Jacques;

Qu'une demande d'appui à la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit.

Adoptée

2025-273

SUIVI DES COMITÉS

Les Dynamiques (Activité à venir le 13 septembre)
Comité des loisirs (Tournoi de balle)
Comité de développement (Sujets : le projet de la murale; don d'une somme de 1000 \$ au projet Bain de nature. La possibilité de spectacle cet automne est reportée à l'an prochain,

2025-274

ATELIER DE TRAVAIL

Rencontre avec les contribuables du secteur du rang des Haricots, ce 25 août 2025.

2025-275

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

2025-276

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Beaulieu propose la fermeture de la séance, il est 21h30.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2025-244, 2025-245, 2025-246, 2025-252, 2025-258, 2025-260, 2025-261, 2025-262, 2025-263, 2025-265 et 2025-267.
